



News Release

Communiqué

N° 36

Le 18 février 1992

LE MINISTRE WILSON RÉPOND À LA PRISE DE POSITION DE L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DU QUÉBEC SUR LE TEXTE PRÉLIMINAIRE DU GATT

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, l'honorable Michael Wilson, a déclaré aujourd'hui que l'Association des manufacturiers du Québec avait, soit mal interprété les conséquences sur les instruments de développement économique du Québec des négociations commerciales mondiales, ou que cette dernière induisait le public en erreur.

Le Ministre répondait alors à un communiqué publié aujourd'hui, à Montréal, par l'Association des manufacturiers du Québec. Selon ce communiqué, les propositions sur les subventions et les droits compensateurs, contenues dans l'entente préliminaire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), empêcheraient le gouvernement du Québec d'accorder des subventions industrielles.

«Il est tout simplement trompeur de laisser supposer que cet accord crucial signifierait, pour le Québec, une perte de leviers économiques importants. Bien au contraire, le Québec serait dans une meilleure position en vertu des nouvelles règles», a ajouté M. Wilson.

Le Ministre a ensuite expliqué l'ensemble des avantages que le Québec, les autres provinces et le Canada tireraient d'un accord mondial sur les subventions et les droits compensateurs :

- Pour la première fois, tous les pays se seraient entendus sur la définition d'une subvention faussant les échanges et sur la méthode de calcul d'une telle subvention. Cela signifierait que les prêts et les garanties de prêts consentis par la Caisse de dépôt, aux taux d'intérêt commerciaux, de même que les obligations du gouvernement, ne constitueraient pas des subventions.
- Pour la première fois, les programmes régionaux de développement et de recherche industrielle qui satisfont aux